

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DE LA FONCTION PUBLIQUE 2022

TOUT COMPRENDRE

SUR LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES

AGENTS CONTRACTUELS

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

La CCP rend **un avis** pour les questions
d'ordre individuel concernant
les personnels contractuels, notamment

À L'OCCASION D'UNE DÉCISION

REFUSANT :

- un temps partiel,
- les demandes de certains congés spécifiques,
- une demande de télétravail,
- le renouvellement du contrat des agents investis d'un mandat syndical.

ET AUSSI

LORS :

- d'un licenciement intervenant postérieurement à la période d'essai,
- d'un examen de sanctions disciplinaires,
- d'une demande de révision d'un compte-rendu d'évaluation professionnelle.